



Commune de 5330 ASSESSE

Avis d'Enquête Publique

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT COMMUNALE D'ASSESSE (PROJET)

Projet de décision qui relève de la catégorie A2 des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'Art. D.29-1, §3 du Code de l'Environnement. Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code Forestier.

Enquête publique organisée conformément aux Art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'administration communale porte à la connaissance de la population que le Projet de Plan d'Aménagement Forestier (PAF) de la Forêt communale d'Assesse, dont l'auteur est le Service public de Wallonie- Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la nature et des forêts - Direction extérieure de Namur, ainsi que le Rapport d'Incidences Environnementales (RIE), sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par la Commune d'Assesse, propriétaire de la forêt communale. La durée de cette enquête est de 45 jours. L'enquête se déroule du 13/06/2023 au 28/08/2023. L'enquête publique est suspendue entre le 16 juillet et le 15 août (article D.29-13 du Code de l'Environnement).

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
08/06/2023	13/06/2023	Administration communale d'ASSESSE Service Cadre de Vie 28/08/2023 à 12h	Collège communal Esplanade des Citoyens, 4 5330 ASSESSE cadredevie@assesse.be

Le dossier peut être consulté à l'administration communale (service Cadre de Vie) **uniquement sur rendez-vous** à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8h00 à 12h et de 13h à 16h du lundi au jeudi), ou le lundi soir de 16h à 20h seulement sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance (service Cadre de Vie : 083/63.68.57 - cadredevie@assesse.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous pris auprès du service Cadre de Vie d'Assesse.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du cantonnement de Namur et de la Direction de Namur du Département de la Nature et des Forêts (avenue Reine Astrid 39, 5000 Namur)
- du service Cadre de Vie de la Commune d'Assesse : Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse - Tel : 083/63.68.57
Mail : cadredevie@assesse.be

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête est la commune d'Assesse.

A Assesse, le 31/05/2023

Pour le Collège communal,

J. WINAND

Directeur Général f.f.



J.-L. MOSSERAY

Bourgmestre